

DOCUMENT D'INFORMATIONS CLÉS

SOREA OBLIGATIONS

PART F

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

SOREA OBLIGATIONS, Part F
Code ISIN : QS0002105081

Initiateur : LBP AM (la « Société de Gestion » ou « LBP AM »)

Site internet : www.lbpam.com - Appeler le +33 (0) 1 57 24 21 00 pour de plus amples informations

L'Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de LBP AM en ce qui concerne ce document d'informations clés.

LBP AM, groupe La Banque Postale, est agréée en France sous le numéro GP-20000031 et réglementée par l'Autorité des marchés financiers (AMF)

Date de production du document d'information clés : 12/02/2025

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

Type : Fonds Commun de Placement d'Entreprise multi entreprises, de droit français constitué en France. Classification : Obligations et autres titres de créances libellés en euro.

Durée : La durée de vie du produit est de 99 ans. La Société de gestion peut dissoudre unilatéralement le fonds par liquidation ou fusion. La dissolution peut également intervenir en cas de rachat total des parts ou lorsque l'actif net du Produit est inférieur au montant minimum réglementaire.

Objectifs : L'OPC est un nourricier de la part I de l'OPC OSTRUM SRI EURO BONDS 5-7 ci-après dénommé « OPC maître ». Il est investi en totalité et en permanence en parts de l'OPC maître et à titre accessoire en liquidités. Un fonds nourricier est un fonds investi au minimum à 85% dans un seul autre OPCVM/FIA qui prend alors la qualification de maître. Le type de gestion du nourricier s'apprécie au travers de celui de son maître. La performance du FCPE sera différente de celle du maître, notamment à cause de ses frais de gestion propres. L'objectif de gestion du FCPE est identique à celui de l'OPC maître. L'objectif de gestion de l'OPC maître est le suivant : *L'objectif de gestion de l'OPCVM est double : obtenir une performance nette de frais supérieure à celle de l'indice Bloomberg EuroAggregate Treasury 5-7 year et mettre en oeuvre une stratégie d'investissement socialement responsable (ISR) sur une durée de placement recommandée de 2 ans.*

La stratégie d'investissement et les techniques et instruments utilisés de l'OPC maître sont ainsi les suivants :

- La politique d'investissement repose sur une gestion active. Le gérant est libre de choisir les titres qui composent le portefeuille, il peut ou non investir dans les titres qui composent l'Indicateur de Référence dans le respect de la stratégie de gestion et des contraintes d'investissement. La politique d'investissement de l'OPCVM s'appuie sur un processus de gestion active fondamentale (gestion active de la sensibilité, gestion active de la courbe de taux, choix de pays et diversification éventuelle en titres indexés sur l'inflation ou des supranationales et des agences). La construction de portefeuille se fait en deux étapes : la première consiste à analyser un univers de valeurs à partir de critères d'investissement socialement responsables (ISR) et la seconde vise à sélectionner les titres en fonction de leurs caractéristiques financières et extra-financières. L'univers d'investissement initial prend en compte des critères extra-financiers, qu'ils soient environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). Afin de construire le portefeuille, le gérant applique une politique sectorielle et d'exclusions d'Ostrum Asset Management, ainsi que celles de label ISR, à cet univers d'investissement initial, et prend en compte les politiques de gestion des controverses propres à Ostrum Asset Management. Puis, pour chaque émetteur sous-jacent, il analyse l'impact des critères extra-financiers sur le profil de risque crédit de l'émetteur. Le portefeuille est construit selon une approche "Best Universe" consistant à obtenir une note moyenne ESG des actifs du portefeuille éligibles au Label ISR meilleure que la note moyenne ESG de l'univers d'investissement initial filtré.

La part des émetteurs analysés ESG parmi les actifs "éligibles" ISR doit être durablement supérieure à 90%. Pour les investissements en emprunts verts des Etats, une note moyenne ESG de l'univers d'investissement est calculée et retraitée en extrayant 20% des émetteurs les moins bien notés, cette note ESG moyenne étant pondérée par les actifs sur les 80% des émetteurs restants. Seront respectés les Green Bond Principles, Social Bond Principles, les Sustainability Bond Guidelines et les Sustainability-linked Bond Principles publiés dans le cadre des « Principes » de l'ICMA. Pour les investissements des titres assimilés souverains, comprenant les agences supranationales, les agences garanties et les collectivités territoriales, une note moyenne ESG de cet univers d'investissement est aussi calculée et retraitée en extrayant 20% des émetteurs les moins bien notés, cette note ESG étant pondérée par les actifs sur les 80% des émetteurs restants. Le Produit relève de la classification Obligations et autres titres de créance libellés en euro. - L'OPCVM est investi en titres libellés en euro émis et/ou garantis par les Etats de l'OCDE. L'OPCVM ne détient pas de titres émis par des émetteurs privés. Dans le cadre de la gestion, il n'y a pas de contrainte de notation minimale des titres dans lesquels l'OPCVM investit. La sensibilité du portefeuille du FCP aux taux d'intérêt évolue selon la fourchette suivante : [1 - 12]. L'OPCVM peut également recourir aux contrats financiers afin notamment de couvrir et/ou exposer le portefeuille au risque de taux.

Le FCPE n'intervient pas directement sur les marchés dérivés. Les revenus sont réinvestis dans le FCPE.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation

Faculté de rachat : Vous pouvez demander le rachat de vos parts soit par internet soit par courrier / télécopie adressé au teneur de compte. Les demandes de rachat peuvent être assorties d'une valeur de part plancher. L'exécution se fait sur la base de la valeur liquidative hebdomadaire suivante (pour internet, ordre reçu avant minuit le dimanche / par courrier et télécopie, ordre reçu avant 14h le vendredi).

Investisseurs de détail visés : Ce produit est ouvert aux salariés et autres bénéficiaires définis dans le cadre du ou des dispositifs d'épargne de leur entreprise. Ce produit s'adresse notamment aux investisseurs de détail qui (i) ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, (ii) souhaitent un investissement cohérent avec l'objectif de gestion et la période de détention recommandée du produit, et (iii) sont prêts à assumer un niveau de risque faible sur leur capital initial. Les parts ne sont pas ouvertes à la souscription aux investisseurs U.S. Persons tels que définis dans le Règlement.

Nom du dépositaire : BNP PARIBAS

Teneur de compte : EPSSENS - Site internet : www.gestion-epargne-salariale.fr/epsens/fr/identification/authentication.html

Lieu et modalités d'obtention d'information sur le produit : le Règlement, les derniers documents annuels et périodiques du produit en français, la politique de rémunération, la politique de transmission des inventaires (modalités d'obtention pour les porteurs), la politique d'engagement actionnarial et le compte rendu sur la mise en œuvre de la politique d'engagement actionnarial, ainsi que toute autre informations pratiques, notamment la dernière valeur liquidative du ou des parts du produit sont disponibles sur le site www.lbpam.com, et gratuitement auprès de LBP AM, 36, QUAI HENRI IV – 75004 PARIS, France.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

Indicateur de risque :



L'indicateur synthétique de risque ("ISR") part de l'hypothèse que vous conserverez les parts du produit pendant toute la période de détention recommandée qui est de 2 ans.

L'ISR permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres produits. Il indique la probabilité que le produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que la capacité de LBP AM à vous payer en soit affectée.

Les autres risques matériellement pertinents non pris en compte dans le calcul de l'ISR du produit sont les suivants :

- Risque lié à l'utilisation des instruments financiers à terme
- Risque de liquidité

Pour plus de détails concernant les risques, veuillez-vous référer au Règlement.

La liste détaillée des risques liés au produit figure dans le Règlement du produit disponible sur demande auprès de LBP AM.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas du marché, vous pourriez perdre toute ou partie de votre investissement.

Scénarios de performance :

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez. Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché.

L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que les performances moyennes du produit (et de l'indice de référence le cas échéant) au cours des 10 dernières années. Le scénario de tension montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Période de détention recommandée : 2 ans Exemple d'investissement : 10 000 €		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 2 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	7 879 €	8 272 €
	Rendement annuel moyen	-21,21%	-9,05%
Défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	8 539 €	8 338 €
	Rendement annuel moyen	-14,61%	-8,69%
Intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 047 €	9 994 €
	Rendement annuel moyen	0,47%	-0,03%
Favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 679 €	10 679 €
	Rendement annuel moyen	6,79%	3,34%

Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre :

- 31/12/2020 et 30/12/2022 pour le scénario défavorable
- 29/08/2022 et 26/08/2024 pour le scénario intermédiaire
- 26/11/2018 et 30/11/2020 pour le scénario favorable.

QUE SE PASSE-T-IL SI LBP AM N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le Produit est constitué comme une entité distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du Produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du Produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du Produit

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année, vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %) ;
- que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire ;
- que 10 000 EUR sont investis la première année

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 2 ans
Coûts totaux (en €)	328 €	407 €
Incidence des coûts annuels (*)	3,28%	2,04% chaque année

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 2,0% avant déduction des coûts et de -0,0% après cette déduction.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

Composition des coûts :

Coûts ponctuels à l'entrée ou la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Nous ne facturons pas de coût d'entrée sur ce produit mais la personne qui vous vend le produit peut appliquer des frais de souscription de : 2,5% - Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des frais réels	Jusqu'à 250 €
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0 €
Coûts récurrents supportés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs et d'exploitation	0,78% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	78 €
Coûts de transaction	Nous ne facturons pas de coûts de transaction sur ce produit. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	0 €
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit	0 €

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

Période de détention recommandée : au minimum de 2 ans. La période de détention recommandée ne tient pas compte de la durée de blocage légal de vos avoirs étant indisponibles pendant 5 ans (hors PERCO) et jusqu'à la date de la demande de liquidation des droits à la retraite lorsqu'il s'agit du PERCO, sauf cas de déblocage anticipé prévus par la loi.

L'investisseur pourra demander la rachat total ou partiel de ses parts à tout moment au cours de la vie du produit, sans qu'aucun frais ne lui soit prélevé.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RÉCLAMATION ?

Pour toute réclamation concernant le produit, l'investisseur peut contacter son conseiller bancaire ou contacter :

Par courrier : LBP AM – Épargne Salariale, 36, QUAI HENRI IV – 75004 PARIS, France

Par email : demandeclientsepargnesalariale@lbpam.com

Teneur de compte : EPSSENS - Site internet : www.gestion-epargne-salariale.fr/epsens/fr/identification/authentication.html

Une description du processus de traitement des réclamations est disponible sur notre site internet à l'adresse <https://www.lbpam.com/publications>.

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Classification SFDR : Article 8

Le Règlement, la dernière valeur liquidative, les documents annuels et périodiques, les informations relatives à la finance durable, les performances passées au cours des 10 années passées, ainsi que la composition des actifs sont adressés gratuitement dans un délai de 8 jours ouvrés suivant la réception de la demande, sur simple demande du porteur, auprès de LBP AM (36, QUAI HENRI IV – 75004 PARIS, France).

Ces documents et informations sont également disponibles sur l'adresse suivante : <https://www.lbpam.com/fr/products/qs0002105o81>.